VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE Mme IDA A. RICHARDSON,

No 94212—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur,

Bureau 134 Rue Carondelet,

MARDI, 17 JANVIER 1911,

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, ancien faubourg Livaudais, Paroisse de Jefferson, dans l'Ilot 92, borné par les rues Prytania, Coliseum, Première et Deuxième, mesurant 125 pieds, plus ou moins de face à la rue Prytania sur 214 pieds plus ou moins de profondeur et façade à la rue Deuxième, étant la moitié supérieure de 9 lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 11, 12, 17 et 18 de l'Ilot 92, sur un plan du susdit faubourg dressé par Benjamin Buisson, voyer, daté du 5 mars 1832, déposé au l'étude de G. E. Stringer, ancien notaire en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2426 rue Prytania et comprenant une résidence moderne en bois à deux étages avec mansarde contenant un rez-de-chaussée galerie sur le devant et vestibule ayant escalier en marbre et galerie en tuiles, vestibule de réception, vestibule d'escalier, salons doubles, salle à manger, bibliothèque, office, cave, cuisine et chambre de domestique, escalier dans le fond; le premier étage contient 7 chambres à coucher, chambre de toilette, 3 chambres à bain, cabinet pour vêtements, vestibule, etc., 2 chambres et vestibule dans la mansarde aussi une bâtisse dans le fond ayant buanderie 4 autres chambres, hangar pour bois et charbon, à grandes serres avec réservoir dans le fond du terrain.

Les terrains sont remarquables par leur beauté, et ont des promenades, jardins, pesage, pelouse avec magnifiques palmiers, etc., une des résidences les mieux situées en ville, entourée par de riches résidences bien habitées.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, l'option de l'acquéreur, la balance en 1 et 2 ans ou un an, la portion du crédit devant être représentée par billet ou billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date jusqu'au paiement final, et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité; l'acquéreur devant payer pour les taxes de 1911, 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication; l'acte de vente et frais de tous certificats par devant Félix J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats.

16 déc—16 17 18 25—jan 1 8 15 17

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

Succession de Mary Davis, épouse de Thomas Lewis.

No 94,301 - Cour Civile de District, Division E.

JOLI COTTAGE SIMPLE,

No 2107 rue Ste-Anne, entre les rues Galvez et Johnson.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd. Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 5 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 29 novembre 1910, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et dépendances y appartenant, droits, voies, privilèges, servitudes et appartenances de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Ste Anne, Johnson, Dumaine et Galvez désigné par le No quatre-vingt neuf (89) sur un plan par L. Brugier, ancien notaire de cette ville, daté le 26 juillet 1836 et déposé en l'étude de L. Ferrand, ancien notaire, en cette ville, ledit lot mesurant en mesure française trente (30) pieds de face à la rue Ste Anne, sur quatre-vingt dix (90) pieds de profondeur. Les améliorations portant le No municipal 2107 rue Ste Anne, et comprenant un cottage simple en briques couvert en ardoises et petit "abep" sur le côté contenant 4 chambres, "abep", citerne, hangar, etc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant reconnaître les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles sur la propriété pour l'année 1910, l'acte de vente par devant Carl C. Friedrichs, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

4 déc—4 11 18 25—jan 1 15

Succession de William George Roffs

No 94,940—Cour Civile de District, Division D.

EXCELLENT ENDROIT POUR BATIR

Rue Marengo, entre les rues Howard et Freret.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL LTD.— Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 5 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 29 novembre 1910, par l'Hon. W. R. Bommarvillo, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre faisant le Sixième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Howard, Marengo, Milan et Freret, désigné comme lot No Trois de l'Ilot 587, autrefois Ilot No 105 de Est Bouligny, et mesurant trente pieds de face à la rue Marengo sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, le tout d'après un certificat daté du 15 avril 1895 annexé à un acte de vente par C. E. Leach et als. à L. Burns, Jr., passé pardevant Robert E. Upton, notaire, le 17 avril 1895.

Conditions—Une moitié en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant payer ses dettes et en plus de son enchère les taxes d'Etat de 1910. L'acte de vente pardevant Eug. Rogers, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

4 déc—4 11 18 25—jan 1 15

Succession de Frank Caramba.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 94,068 Division A— A. bien est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Magdelena Walk, veuve de Frank Caramba, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Hall, Monroe & Lemann, avocats. 24 déc—24 28—jan 2

Succession de Samuel O. LeBlanc

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 88,255 — Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par B. C. LeBlanc et J. E. Dunlap, exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—C. S. Hebert, avocat.

24 déc—24 28—jan 2

Succession de James Taylor.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 95 416—Division E—Attendu que Mme Amalie Taylor, épouse de George Washington, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Taylor, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Henriques & Dreshamp, avocats.

15 déc—15 19 24

Succession de John Huber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 94,796—Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par T. John Huber, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Walter L. Gleason, avocat. 22 déc—22 26 31

Succession de Ida Graner, épouse de Fergus G. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91,565—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par John B. Graner, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Frank E. Raimond, avocat. 22 déc—22 26 31

Succession de Lorenzo Lorlechio.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 90 626 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par L. F. Cordill, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—C. C. Friedrichs, avocat.

21 déc—21 25 30

Succession de Mme Juliana Weltz, veuve de Otto F. Theisman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 86,051—Division A — Attendu que Mlle Mary Louise Theisman, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Juliana Weltz, veuve de Otto F. Theisman, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—C. C. Friedrichs, avocat.

18 déc—18 22 27

VENTES A L'ENCAN,

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Juana Rosa Suarez, veuve en premier mariage de Nicholas G. Lopez, et épouse en deuxième mariage de Jerôme S. Garcia.

No 94 595—Cour Civile de District—Division E.

Cottage Double en Briques,

Avec bâtisse dans le fond à deux étages.

Nos 1016-18 Rue Dumaine,

Entre les rues Bourgogne et Rempart.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur.—JEUDI, le 26 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 21 décembre 1910, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot No 103, borné par les rues Dumaine, Bourgogne, Rempart et Ste-Anne, mesurant trente-cinq (35) pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent (100) pieds et un (1) pouce et désignée par la lettre E, sur un plan dressé par Arthur De Armas, voyer, daté du 4 août 1893, les améliorations sont connues comme Nos 1016-18 Dumaine et comprennent un cottage double en briques avec mansarde, couvert en ardoises, sur la banquette, avec bâtisses à deux étages dans le fond, contenant 6 chambres de chaque côté, citerne, hangar, etc.

Conditions—Comptant — L'acte de vente pardevant Alexis Brian, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

Foster, Milling, Brian & Saal, avocats pour la demanderesse.

24 déc—24 25—jan 1 8 15 22 26

AVIS DE SUCCESSIONS.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 94,068 Division A— A. bien est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Magdelena Walk, veuve de Frank Caramba, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Hall, Monroe & Lemann, avocats. 24 déc—24 28—jan 2

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Melvina County et als.

No 92,086 - Cour Civile de District, Div. C.

Propriété du Cinquième District qui s'améliore

232 avenue Shell, entre les avenues Brooklyn et Tête, cottage Simple.

419-21 rue Diana, entre Nunez et Tête, Cottage Double.

1019 rue Verret, entre Bruns et Newton, Cottage Simple.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd, Léonard L. Stern encanteur, — JEUDI, le 29 décembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 16 novembre 1910 par l'Hon. F. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre, avec les droits, voies, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans la ville d'Algier, maintenant le Cinquième District de cette ville, dans l'Ilot No 37, borné par les rues Jackson, Monroe, Market et Madison, désigné par le No 15 dudit Ilot et mesurant, en mesure française, 30 pieds de face à la rue Jackson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ladite propriété consistant en un cottage simple couvert en bardeaux, retiré de la banquette et contenant galerie, 4 chambres, etc., et portant le No municipal 332 avenue Stiedell.

2. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'Ilot No 167 et mesurant les rues Decatur, De Armas, Franklin et Monroe, désigné par le No 5 et mesurant 30 pieds de face à la rue Decatur (maintenant rue Dixon) sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles plus ou moins, la propriété ci-dessus est connue par les Nos municipaux 419-21 rue Dixon et comprenant un cottage double couvert en bardeaux, contenant de chaque côté 2 chambres et galerie.

3. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'Ilot No 46 borné par les rues Verret, Newton, Dester et Franklin, contenant 8 pieds 9 pouces et mesurant en mesure française 30 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Verret sur une profondeur de 108 pieds 9 pouces et 9 lignes divisant le lot No 9, et 108 pieds 8 pouces et 9 lig. en sur la ligne divisant dans le fond des lots 4, 5, 6 et 7 et, 0 pieds 1 ligne en largeur dans le fond.

Conditions - Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur. La portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer ses dettes et en plus de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1910. Les actes de vente pardevant James T. Nix, notaire, aux frais des acquéreurs. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd Encanteurs.

27 nov—27—déc 4 11 18 25 29

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Terrain encoignure Galvez et Espagne.

SUCCESSION DE FRANÇOIS LACRO X. No 9,904—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

JEUDI, le 29 décembre 1910, à midi, à la Bourse 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. R. Bommarvillo, juge de la susdite cour, Div. D daté le 21 décembre 1906, pour le compte de la succession de François Lacroix, sera vendu à l'enchère:

Un lot de terre dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 13, formant l'angle des rues Galvez et Espagne, dans l'Ilot borné par les rues Johnson et avenue St-Roch et mesurant 32 pieds de face à la rue Espagne sur une profondeur en face sur la rue Johnson de 104 pieds et 1 pouce.

Conditions—Comptant.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Charles Schneidau, notaire.

ALBERT PAUL, Encanteur.

W. W. Wall, avocat.

27 nov—27—déc 4 11 18 25 29

UNION SANITARY EXCAVATING CO.

WM. C. FAUST, Président. Incorporée en 1892 LOUIS KUCH Secrétaire.

Sont Prêts à Curer Entièrement et à Désinfecter à Court Délai Toutes Sortes de

FOSSES D'AISANCE, VOUTES, CLOSETS EN TERRE, ETC.

TRAVAIL DE PREMIER ORDRE. Téléphone Main 2313. TERMES RAISONNABLES.

Bureau: 844 Rue Commune, entre Baronne et Carondelet.

VENTES A L'ENCAN

Jas. A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE,

920-922 rue Marengo, entre les rues Camp et Magasin,

Sur un terrain de 45 pieds.

MAISON SIMPLE A DEUX ETAGES,

2074 rue Poydras, près de la rue Galvez,

COTTAGE SIMPLE,

2719 rue Decatur,

Près de toutes les Manufactures du Troisième District.

Succession de John Skehan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.—No 93,950.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI le 10 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN ET FILLE, Jas A. Brennan, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé du 21 novembre 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot ou portion de terre, connu comme un lot et demi de terre, situé dans le Sixième District de cette ville, anciennement dans le faubourg Est Bouligny, ancienne paroisse Jefferson, dans l'Ilot No 28, lequel est borné par les rues Milan, Camp, Marengo et Magasin, désigné comme lot No 17 et une moitié du lot No 16, sur un plan dressé par Augustus B. Phelps, voyer, daté du 15 février 1849, une copie duquel est déposée en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, ledit lot et demi ou portion de terre en ceci décrit sont contigus l'un à l'autre et mesurent ensemble quarante-cinq (45') pieds sur une profondeur de cent douze (112') pieds entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations comprennent un cottage double en briques avec mansarde, couvert en ardoises, sur la banquette, avec bâtisses à deux étages dans le fond, contenant 6 chambres de chaque côté, citerne, hangar, etc.

Conditions—Comptant — L'acte de vente pardevant Alexis Brian, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

Foster, Milling, Brian & Saal, avocats pour la demanderesse.

24 déc—24 25—jan 1 8 15 22 26

Succession de James O'Brien.

No 93 081—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR LOUIS HUFFT, encanteur, bureau 826 rue Union, JEUDI, 12 janvier 1911, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre rendu le 6 décembre 1910, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Les lots de terre suivants, situés dans le Sixième District de cette ville dans le carré No 566, borné par les rues Howard, Cadiz, Liberté et Valence et désigné plus particulièrement comme suit: Le lot No 2 formant le coin des rues Valence et Liberté et mesurant trente (30') pieds de face à la rue Valence par une profondeur et face à la rue Liberté de cent vingt (120') pieds; ladite profondeur étant entre lignes parallèles.

Le lot No 3 mesurant trente (30) pieds de face à la rue Valence par une profondeur de cent vingt (120') pieds entre lignes égales et parallèles.

Le lot No 6 mesurant trente (30') pieds de face à la rue Valence par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent cinquante (150') pieds, six (6") pouces.

Le lot No 7 mesurant trente (30') pieds de face à la rue Valence, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent cinquante (150') pieds, six (6") pouces.

Le lot désigné par la lettre W mesurant trente (30') pieds de face à la rue Valence par une première profondeur sur la ligne la plus près de la rue Howard de quatre-vingt-neuf pieds (89) pieds, de là à la rue Liberté de dix (10') pieds, de là par une seconde profondeur de trente-un (31') pieds, de là vers la rue Liberté sur vingt (20') pieds, ayant cent vingt (120') pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Liberté et le séparant du lot No 7.

Le lot X mesurant trente (30') pieds de face à la rue Valence par une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt-neuf (89') pieds.

Le lot Y mesurant trente (30') pieds de face à la rue Valence par une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt-neuf (89') pieds.

2. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Poydras, Prieur, Lafayette et Johnson, désigné comme lot No 12 de l'Ilot No 12, ledit lot mesurant trente (30') pieds trois (3") pouces de face à la rue Poydras, trente (30') pieds de largeur dans le fond et quatre-vingt-sept (87') pieds neuf (9") pouces et deux lignes (2") sur la ligne de côté le divisant du lot No 13 et quatre-vingt-neuf (89) pieds cinq (5") pouces sur l'autre ligne de côté.

Les améliorations comprennent une maison simple à deux étages, 2074 rue Poydras, contenant deux chambres à l'étage supérieur et un rez-de-chaussée et chambre dans la cour.

3. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Decatur, Port, St Ferdinand et Chartres, désigné comme lot No 7 de l'Ilot No 2, sur un plan, déposé comme plan No 61 en l'étude de Félix Grima, un ancien notaire, lequel dit lot de terre mesurant vingt deux (22') pieds, quatre (4") pouces et deux (2") lignes de face à la rue Decatur sur profondeur de soixante douze (72') pieds dix (10") pouces et quatre (4") lignes sur le côté du lot No 6 et de soixante cinq (65') pieds sept (7') pouces et deux (2") lignes sur le côté du lot No 8 avec une profondeur dans le fond de vingt et un (21') un pouce (1") pouce et quatre (4") lignes.

Les améliorations comprenant un cottage simple 2719 rue Decatur contenant trois chambres, chambre dans la cour, galerie sur le côté, allée dans le fond près de toutes les industries du Troisième District.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer pour titres certificats nécessaires requis ainsi pour les recherches de ville et d'Etat. Dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication. Les taxes de 1911 de suite seront payées par l'acquéreur, l'acte de vente par devant Jas J. Woulfe, notaire.

E. P. Foley, avocat.

8 déc—8 11 18 25—jan 1 8 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE,

2644 rue Quartier, près de la rue Broad. Contenant Salon, Trois Chambres à Coucher, Chambre à Bain, Salle à Manger, Cuisine, Vestibule, Galerie de côté, Près des Chars de la rue Esplanade, Eglises, Ecoles et Marchés.

Succession de Eugène Quatrevaux.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B—No 94,016.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 10 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, par JAS A. BRENNAN ET FILLE, Jas A. Brennan, Encanteur, bureau No 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 30 novembre 1910 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Broad, Quartier, Dergenois et Hôpital, étant l'Ilot No 344, ledit lot est désigné par le No Dix-huit de l'Ilot No Six, sur un plan dressé par A. De Armas, voyer, le 19 avril 1871, et déposé en l'étude de Jas Fanay, ancien notaire, comme plan No 2 de livre des plans No Un, ledit lot mesurant trente (30') pieds de face à la rue Quartier sur cent cinquante-six (156') pieds, neuf (9") pouces et une (1") ligne vers la rue Broad et cent cinquante-six (156') pieds, huit (8") pouces et cent et demi (7 1/2") lignes de profondeur sur la ligne Dergenois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par un billet ou de un et deux billets de l'acquéreur faits à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet ou billets et l'acquéreur devant endosser et en plus de son enchère toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1910 et déposer au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat entre les mains de l'encanteur, l'acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant John West Duffy, notaire.

John D. Grace, avocat

8 déc—8 11 18 25—jan 1 8 10

EPARGNEZ DU TEMPS

—EN DE—

L'ARGENT

En Envoyant Chercher de Suite un Exemplaire de

L'Annuaire de Soards

DE 1910.

Il contient plus de CHANGEMENTS et de NOUVEAUX NOMS qu'en aucune année précédente. Vous sauverez du temps, de l'argent et de l'ennui en vous procurant de suite un exemplaire. Les anciens sont inutiles.

Pensez donc! Il ne Coûte que 15-9 Centsparjour, Etant à $6.00 pour 365 Jours.

Prix local, $6.00 par express, $6.40, si pédié au reçu du prix.

—AUSSI UN—

ANNUAIRE COMMERCIAL

PRIX $3.00, y Compris l'Adressographe.

Cette publication étant faite par souscription, il n'y a qu'un nombre limité d'exemplaires en vente, qui iront ceux de souscripteur délinquants.

SOARD'S DIRECTORY CO., LTD., Editeurs Chambres 35 et 36, 606 Alliés Commerciale ... de la rue Camp.

27 Nov—

VENTES A L'ENCAN

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Treize Lots à Bâtir de Choix dans le Sixième District

—Et—

Une Encoignure bien située pour les affaires, actuellement occupée par une Pharmacie.

No 2236 Valence, coin de la rue Howard.

—A la—

Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI 12 janvier 1911, à midi.

Succession de James O'Brien.

No 93 081—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR LOUIS HUFFT, encanteur, bureau 826 rue Union, JEUDI, 12 janvier 1911, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre rendu le 6 décembre 1910, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Laurel, Patton, Calhoun et le Parc Audubon, d'après un plan d'arpentage dressé par Edgar Philévoyer, daté du 16 avril 1904, et annexé à un acte passé pardevant Julian B. Habans, notaire, le 14 mars 1895, ladite portion de terre commençant à une distance de cent cinquante-neuf pieds et quatre pouces de l'encoignure des rues Patton et Calhoun, mesurant quarante-cinq pieds de face à la rue Patton, la même largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne de côté vers le Parc Audubon de cent soixante-deux pieds, un pouce et quatre lignes et une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Calhoun de cent soixante-deux pieds, un pouce et cinq lignes.

Ainsi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

E. M. Robbert, avocat pour la demandeur.

23déc—23 30—jan 6 13 20 25 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Premier District

Portant le No Municipal 608 rue Telemachus, entre l'avenue Tulane et la rue D Hémécourt.

Commonwealth Building and Loan Association vs Walter T. Carey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans — No 94,675 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 26 janvier 1911, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et appartenances de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Genois, Telemachus et D'Hémécourt, et désignés par les Nos douze et treize d'après un plan dressé par H. L. Zender, ingénieur et voyer, daté du 8 avril 1904, annexé à un acte passé pardevant George Unterstner, notaire en cette ville, le 29 avril 1904, d'après lequel dit plan ledit sont contigus et mesurant comme suit: Le lot numéro douze mesurant trente et un pieds à la rue Telemachus sur une profondeur de cent vingt pieds sur la ligne du côté du lot No 13, de là à un angle droit vers l'avenue Tulane de quinze pieds, de là une autre profondeur de dix huit pieds, six pouces et quatre lignes; de là une autre largeur à un angle droit vers l'avenue Tulane de seize pieds et de cent trente huit pieds six pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 11 à un point du commencement. Le lot No 13 mesurant trente et un pieds de face à la rue Telemachus, la même largeur sur l'autre ligne du fond sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Ainsi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Thomas D. Flynn, avocat pour la demanderesse.

23 déc—23 24 30 —janv 6 13 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur du Troisième District,

Formant l'encoignure des rues Congress et Bourgogne, (dans l'Ilot borné par les rues Dauphine et Indépendance).

Jackson Brewing Company vs John L. Nunemacher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 95,401 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 12 janvier 1911, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qu'ils y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Congress, Bourgogne, Indépendance et Dauphine, formant l'encoignure des rues Congress et Bourgogne, et mesurant cent pieds cinq pouces et neuf lignes un quart de face à la rue Congress sur une profondeur et façade à la rue Bourgogne de quatre-vingt-dix-huit pieds neuf pouces et quatre lignes entre lignes égales et parallèles.

Ainsi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur, au moment de l'adjudication, devra faire un dépôt de dix pour cent sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Foster, Milling, Brian & Saal, avocats pour la demanderesse.

23 déc—23 24 30—jan 6 13 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de Valeur du Troisième District,

1° Formant le coin des rues Louisa et Derbigny (mesurant 235x118) dans l'Ilot borné par les rues Piété et Roman, avec les bâtisses et améliorations, et laiterie, etc.

2° 5 lots de terre de valeur dans le même Ilot avec améliorations, etc.

Mme Marie A. Bertrand, veuve de T. L. Bertrand vs Henry D. Corbin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 94,912. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre